

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 091-219102076-20260401-ACTE202602915-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 25	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents représentés</u> : MME PALA par MME DELAVOIX. <u>Absents excusés</u> : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES <u>Absent</u> : M. CHATTAHI M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

BILAN DES FORMATIONS DES ELUS – EXERCICE 2025

Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire d'EGLY, expose à l'assemblée que dans la délibération n° 2020-044-14 du 2 juillet 2020 portant fixation des orientations et des crédits ouverts pour la formation des élus locaux, il est prévu qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune soit annexé chaque année au Compte Administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Il indique que pour l'année 2025, le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la commune pour l'année est présenté en annexe du compte financier unique du même exercice.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de cette communication,
Le Conseil Municipal,

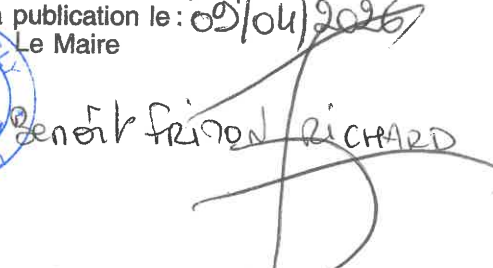

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-12 à L.2123-16,

VU la délibération n° 2020-044-14 du 2 juillet 2020 portant fixation des orientations et des crédits ouverts pour la formation des élus locaux,

VU la consultation par la Commission des Finances et des Affaires Administratives, en date du 12 février 2026.

PREND ACTE du bilan des formations des élus locaux pour l'année 2025, joint en annexe au Compte Financier unique du même exercice.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvisés

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 08/04/2026
et de la publication le : 09/04/2026
Le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'EGLY,

Benoît FRIMON-RICHARD
